Document généré le 25 avr. 2024 09:09

Québec français

Le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*

Marie-Éva De Villers, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française,* Québec/Amérique, Montréal, 1988, 1143 p.

Jean-Pierre Jousselin

Numéro 73, mars 1989

URI : https://id.erudit.org/iderudit/45277ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Jousselin, J.-P. (1989). Compte rendu de [Le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* / Marie-Éva De Villers, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française,* Québec/Amérique, Montréal, 1988, 1143 p.] *Québec français*, (73), 62–63.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le multidictionnaire

des difficultés de la langue française

Jean-Pierre Jousselin

Attendu impatiemment depuis que la publicité l'avait annoncé, le *Multidictionnaire* a été accueilli avec sympathie. Son aspect attrayant prévient en sa faveur. Sa reliure est solide ; il se manipule très facilement et reste ouvert à la page choisie. Les articles sont disposés sur deux colonnes, l'ensemble est aéré et les caractères bien lisibles. Bref, le *Multidictionnaire* a toutes les qualités matérielles requises d'un ouvrage destiné à un usage prolongé entre des mains d'élèves.

Le *Multidictionnaire* a en outre l'avantage de présenter la solution à l'ordre alphabétique, sous le mot traité, sans renvoi systématique à un tableau regroupant les difficultés d'un même ordre. C'est un avantage indéniable quand on sait que beaucoup d'usagers se découragent s'ils ne trouvent pas une réponse immédiate à leur problème.

Le traitement varie d'une difficulté à l'autre. Prenons l'exemple des adjectifs de couleur. *Blond* est suivi de la simple mention d'exemples : « Des tresses blondes. Des cheveux blond cendré. » *Café au lait* et *orange* voient leur invariabilité soulignée en caractères gras au moyen de la mention « Adjectif de couleur invariable ». Ils sont suivis d'exemples. À *gris* une note, accompagnée d'exemples « Des robes grises. Des robes gris perle », rappelle la différence, du point de vue de l'accord, entre l'adjectif simple et l'adjectif composé.

Par contre, à *brun* il y a distinction entre l'adjectif simple « brun » et l'adjectif composé « brun roux » au moyen de deux sous-entrées en caractères gras, « Adjectif de couleur simple », « Adjectif de couleur composé ». Les sous-entrées sont suivies de leur règle respective, accompagnée d'un exemple. De plus, il y a renvoi au tableau des adjectifs de couleur comme dans le cas de *bleu* où trois sous-entrées distinguent l'adjectif simple, l'adjectif composé de deux noms *(sic)* de couleur, « bleu-vert », et l'adjectif composé d'un nom de chose, « bleu turquoise ». La distinction des adjectifs composés est nécessitée par la présence ou l'absence du trait d'union. Là aussi les sous-entrées sont suivies de leur règle respective, assortie d'un exemple.

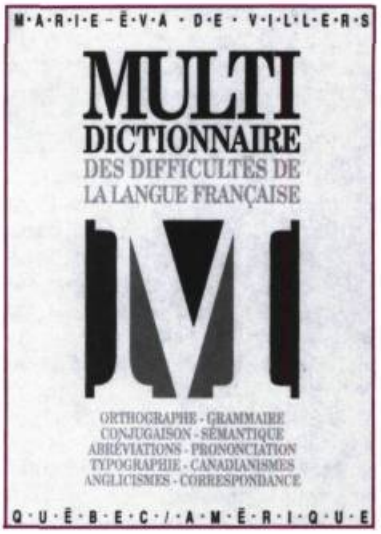

Cette souplesse de traitement, parfaitement adaptée à la diversité des difficultés, va de pair avec la volonté de donner le plus possible d'informations à l'ordre alphabétique. On la retrouve dans le domaine des participes passés, des noms géographiques, des sigles, de la ponctuation, etc. Cela amène à d'évidentes redites, parfois à quelques lignes de distance quand l'ordre alphabétique rapproche deux difficultés d'un même ordre. Le corps de l'ouvrage en est alourdi. Mais c'est le prix à payer pour une consultation rapide et efficace.

Les tableaux ne sont pas supprimés pour autant. Ils sont nombreux, une bonne centaine, plus ou moins fournis, permettant le regroupement des notions grammaticales et une vue d'ensemble de quelques questions. Certains sont intéressants et les élèves de la fin du secondaire — et d'autres plus âgés, sans aucun doute — consulteront avec profit ceux qui concernent les règles de l'*abréviation*, de l'*appel de note* et de la *division des mots*. À *bibliographie* ils trouveront la façon de noter les références et à *correspondance, adresse, enveloppe, lettre type*, la manière de rédiger une lettre et de libeller une adresse.

D'autres sont de moindre intérêt ; un tableau comprenant les noms d'une soixantaine d'animaux, suivis de ceux de la femelle, du petit et du cri, a-t-il un rapport quelconque avec une difficulté de la langue française ? Doit-on absolument dire que la souris *chicote* et que le sanglier *grommelle* ou *grumelle* ? Parler du cri d'une souris ou du grognement du sanglier ne suffit-il pas et ne vaudrait-il pas mieux classer ces informations au chapitre des curiosités ?

Quel intérêt aussi y a-t-il à savoir que *coton, girafe* et *sorbet* sont d'origine arabe, que *grammaire* vient du grec ainsi que *magie*, mais ce dernier par l'intermédiaire du latin ? Cela évite-t-il de mettre deux f à girafe et un m à grammaire ? De même le fait de savoir que *chose* et *cause* sont des doublets, c'est-à-dire qu'ils sont nés du même mot latin, aide-t-il à bien les écrire ? Ces renseignements qui figurent dans les tableaux *arabe, grec, doublets* ne sont d'aucune utilité pour résoudre une quelconque difficulté.

D'autre part, pourquoi inclure dans les listes de certains tableaux des mots qui ne figurent pas à l'ordre alphabétique ? Il en est ainsi pour les adjectifs de couleur *poivre et sel, terre de Sienne, noir de jais, abricot, absinthe, amadou, argent, bronze, bruyère, café, cannelle, capucine, caramel*, etc. N'y a-t-il pas là quelque illogisme dans un ouvrage qui privilégie délibérément l'entrée par le classement alphabétique ? La personne qui doit écrire « des bas cannelle » ou des « robes abricot » saura-t-elle que *cannelle* et *abricot* sont des noms employés comme adjectifs et qu'une règle les concerne qu'il faut dénicher dans le tableau des adjectifs de couleur ?

À l'inverse, rien n'indique sous *s'absenter, s'abstenir, s'accouder, s'accroupir, s'affairer, se blottir* que l'accord du participe passé des verbes pronominaux est traité au tableau *Pronominaux*. Pourquoi ne pas avoir mis un renvoi ?

Ces défauts qui concernent l'économie de l'ouvrage ne seront sûrement pas la cause d'un grand nombre d'erreurs, mais ceux qui sont liés aux définitions risquent de l'être. Les définitions d'un dictionnaire de difficultés doivent être succinctes ; mais de là à présenter les *cretons* comme de la « graisse de porc frais » il y a une limite à ne pas franchir. D'un autre côté, la définition de *garderie*, « établissement où l'on garde les enfants pendant la journée ou en dehors des heures de classe », ne convient absolument pas au mot *crèche* utilisé en France pour désigner un établissement qui n'accueille que les enfants de moins de trois ans. Les deux mots ne sont pas synonymes.

Enfin à *pervenche* il est fait mention d'un adjectif de couleur invariable, d'un nom féminin de plante et d'un nom masculin désignant une « couleur d'un bleu mauve ». D'où vient ce nom masculin que ne signalent ni le *Petit Robert 1* (éd. 1981), ni le *Lexis* (éd. 1975) ni le *Grand Larousse de la langue française* (éd. 1963) ? L'exemple qui illustre son emploi, « Des pervenches superbes », n'est d'aucun secours pour lever le mystère. Ne serait-ce pas plutôt le nom féminin de la plante qui est parfois employé comme adjectif de couleur ?

Toujours à propos des définitions, voyons l'emploi de *sigle* par rapport à *acronyme*. Au tableau *sigle* il est dit que celui-ci « s'épelle lettre par lettre ». CTCUM, HEC et PTT sont des sigles. Il est dit aussi que OTAN, *Cégep*, *Bénélux* sont des acronymes et que « à la différence du sigle » ils se prononcent comme des mots. La même distinction est répétée au tableau *acronyme*. Pourtant à l'ordre alphabétique ACDI, ACEF, OPEP, OTAN, SIDA, UNESCO sont identifiés comme sigles et non comme acronymes. Faut-il oublier dans ce cas les belles définitions ?

Dans le même tableau on affirme que les sigles sont notés sans point dans l'ouvrage. Pourquoi donc S.S. (organisation nazie) à l'entrée alphabétique ? Par ailleurs le *Multidictionnaire* omet les sigles des principaux partis et centrales syndicales, pourtant d'un usage répandu ; CEQ, CSD, CSN, FTQ de même que PC, PL, PQ, NPD ont-ils été oubliés par mégarde ? Et la SQ, absente alors que la GRC est présente ?

Ces quelques défauts parmi d'autres, auxquels il peut être facilement remédié, ne doivent pas dissimuler les qualités essentielles de l'ouvrage : l'accessibilité et le souci de couvrir l'ensemble des difficultés que rencontre la personne qui veut écrire rapidement, tout en respectant non seulement le vocabulaire et la syntaxe mais aussi l'aspect matériel du texte.

Ceci dit, trouve-t-on l'essentiel des difficultés éprouvées par des élèves du second cycle du secondaire ? En partie, oui. Mais un certain nombre fait défaut. À titre d'exemple, voici des emplois relevés dans des copies d'élèves de troisième secondaire et absents du *Multidictionnaire*. Il peut s'y trouver quelques régionalismes des Bois-Francs, difficiles à identifier faute d'ouvrage de référence ; toutefois l'ensemble est certainement commun aux adolescentes et adolescents du Québec.

Achaler, accident (faire un —), ans (à tous les —), anglais (anglophone), assez...que (assez gelé qu'il ne pouvait pas remuer), bavasser, baver (baver le monde), baveux, bicycle à pédales, bicycle à gaz, boucane, bout (tenir son —), chaud (ivre), chez eux (chez soi, chez lui. Rentrer chez eux. Il va chez eux), chez vous (chez toi. Tu vas chez vous ?), corde (user à la —), cœur (être pris du —), coup (un — que), course (prendre une —), dire (Ça ne me dit pas de), écoeuranteries, encabaner, épluchette, faire (— un avocat, un professeur), fois (à toutes les — que) fou (lâcher son —), griller (bronzer), gros (— du monde), magané, masse (en —), matin (à —), même (des affaires de —), mois (à tous les —), moyen (être en —), pareil (Tu viens pas. J'irai —), patins (être vite sur ses —), peur (partir en —), pouce (faire du —, sur le —), quand que, sucres (les —), soirs (à tous les —), tanner (se — de), terrain de balle, tour du chapeau, travaillant (Il est —), venir pour + inf. (Il vient pour sortir quand la porte s'ouvre), voyage (avoir son —).

Chez ces jeunes, on observe aussi de fréquentes confusions entre *entendre* et *attendre*, *raconter* et *rencontrer*. Du point de vue grammatical, l'emploi des pronoms est source de problèmes ainsi que celui du participe passé utilisé au début de la phrase. Le propos commencé avec *nous* se poursuit avec *se* (Nous n'avons pas de choses à se cacher. Il nous disait de se taire). Dans l'interrogation indirecte, les pronoms *ce qui, ce que* sont remplacés par *qu'est-ce qui, qu'est-ce que* (Il se demande *qu'est-ce qui* se passe). Enfin le participe passé, en vedette au début de la phrase, ne renvoie pas au sujet de la principale (Rendu à la maison, la pluie commençait à tomber).

Un dernier mot, enfin, à propos de la norme. La personne qui consulte un dictionnaire de difficultés le fait parce qu'elle ne veut pas se singulariser par l'emploi d'impropriétés, d'anglicismes, de tournures familières ou vulgaires. Elle désire avant tout s'exprimer dans un français correct et précis, celui que l'on doit retrouver dans les lettres commerciales, les textes administratifs, les éditoriaux et les lettres d'opinion. C'est le français châtié des communications officielles. La perspective d'un dictionnaire des difficultés est donc ouvertement normative. C'est pourquoi l'auteur du *Multidictionnaire* a le droit incontestable de s'aligner sur la norme du français international, telle qu'elle est décrite dans les grammaires et les grands dictionnaires, et de s'appuyer sur l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*[1]. C'est son choix, même si ce choix la conduit parfois à porter des jugements sévères sur les usages du Québec. Par contre, il est regrettable que l'introduction passe sous silence le fait que les termes familiers, populaires ou vulgaires sont autant à éviter que l'impropriété ou l'anglicisme dans le contexte d'un français soigné. *Pote* n'a pas plus sa place, dans un tel contexte, que *chum*, *tacot* que *char* et *flic* que *police* (policier). Il faut noter par ailleurs que l'auteure accueille avec une certaine indulgence les mots comme *bosser* (travailler dur), *casquer* (payer), *foutre* (faire), *se magner* (se hâter), *marrant* (amusant) qui ne sont pourtant pas du meilleur langage, en les classant familiers alors que le *Petit Larousse illustré 1988* et le *Petit Robert 1* (1981) les enregistrent comme populaires.

Le besoin d'un dictionnaire des difficultés adapté au contexte québécois est pressant. Le *Multidictionnaire* comble une partie de ce besoin, peut-être la plus grande. Mais il faut souhaiter qu'il s'améliore et qu'il enrichisse son contenu. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'augmenter son volume. De nombreux mots qui figurent sans mention d'une quelconque difficulté et qui n'ont été retenus que parce qu'ils sont courants peuvent très bien céder leur place au profit de ceux qui offrent une difficulté réelle aux usagers du Québec. S'il s'agit de vérifier l'orthographe des mots courants, un simple dictionnaire suffit. Est-il d'ailleurs bien raisonnable d'avoir porté le nombre d'entrées à 45 000 ? La plupart des dictionnaires des difficultés en comportent quatre fois moins. Ce genre de dictionnaire ne peut avoir pour ambition de supplanter les dictionnaires du français. Les deux sont nécessaires et doivent rester à la portée de tous les usagers de la langue.

Multidictionnaire des difficultés de la langue française. DE VILLERS Marie-Éva. Québec/Amérique, Montréal, 1988, 1143 p.

---

1. Office de la langue française, *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Québec, 1985, 64 p.